

Nouvelles règles pour la saison de cycloport 2016

Nous vous rappelons les principales nouvelles règles pour la future saison de cycloport :

GSa/GSb : ces deux catégories marqueront désormais des points, les GSa pour monter en 3e catégorie, les GSb pour monter en GSa. Le nombre de points pour monter de catégorie est celui fixé par le règlement national, en sachant qu'il est possible pour un département de durcir ce critère (diminuer le nombre de points) pour faire monter les coureurs.

Donc un GSb ayant totalisé 30 points (ou moins) montera en Gsa, là, s'il totalise à nouveau 30 points (ou moins) il montera en 3e catégorie.

S'il finit la saison en GSa, il redescendra automatiquement en GSb la saison suivante. S'il finit la saison en 3e catégorie, il ne sera redescendu que d'une seule catégorie et sera versé en GSa.

3e catégorie FFC : il sera désormais possible d'accepter en double licence un licencié 3e catégorie FFC (masculin ou féminin) ayant 50 points ou moins au classement régional FFC paraissant en fin d'année. Un néo-licencié Ufolep licencié en 3e catégorie FFC voulant pratiquer le cyclocross ne pourra commencer la saison et donc avoir une carte de compétiteur qu'après la parution de ce classement.

Autre point important : un double licencié UFOLEP/FFC montant en 3e catégorie FFC en cours de saison, n'aura plus à choisir sa fédération et pourra terminer la saison en Ufolep. Par contre, pour savoir s'il pourra avoir accès à la carte de compétiteur la saison suivante, il faudra attendre la parution du classement FFC de fin d'année pour connaître le nombre de points qu'il aura marqués en cours d'année.

Tous ces éléments sont dans les nouveaux règlements 2015/2016 disponibles en téléchargement sur le site de la CNS.